METHODES DES SCIENCES POLITIQUES

PLAN DE COURS

2022-2023

M. GUY MVELLE
PROFESSEUR
00237 696 94 17 93
guymvelle@gmail.com

PROBLEMATIQUE GENERALE DU COURS

Objectif du cours

Ce cours a pour but de procurer aux étudiants un ensemble d'opérations intellectuelles par lesquelles les sciences humaines et sociales (SHS) en général, et la science politique (SPO) en particulier, cherchent à construire les explications données aux phénomènes observés. Avant de leur demander de s'exercer à l'application de ces opérations intellectuelles, notre cours expose les diverses et multiples manières à partir desquelles les analystes/chercheurs des SHS et des SPO étudient les faits sociaux et politiques, et produisent des connaissances scientifiques à ce sujet. Il s'agit dans un premier temps de discuter et d'assimiler ces opérations intellectuelles dans toute leur complexité, avant de les appliquer dans le cadre d'un travail de recherche (mémoire, thèse, note de recherche, etc).

Plusieurs questions constituent la trame de ce cours : Qu'est-ce que la méthode (définition) ? A quoi sert-elle (fonction) ? Quelles les différentes étapes de la méthode en SHS et en SPO (composantes) ? Quelles sont les principales méthodes usuelles en SHS et en SPO ? Peut-on penser le politique en Afrique exclusivement avec les méthodes de la pensée occidentale ? L'avènement du numérique a-t-elle un impact sur les méthodes en SHS et en SPO ?

INTRODUCTION

-***Une difficile et lente gestation***

Il existe incontestablement de nombreux articles de revues et des ouvrages traitant d'un aspect spécifique de la méthode, le plus souvent dans le cadre plus général des sciences sociales (analyse de contenu, guide de l'enquête de terrain, l'entretien, enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives, le questionnaires, etc), mais les méthodes de la science politique dans le cadre d'ouvrages généraux ne bénéficient pas d'un traitant de faveur de la part des spécialistes de notre discipline.

En 2015 apparaît l'ouvrage de Yves Surel sur « La science politique et ses méthodes », lequel a l'ambition d'offrir aux étudiants une introduction aux caractéristiques de la science politique comme discipline scientifique. Dans la troisième partie de son ouvrage il traite de la question des méthodes à travers trois titres principaux : faire une recherche en science politique (étapes de la recherche, construction de l'objet, l'usage des concepts, le test empirique des hypothèses, écrire la science politique), les méthodes qualitatives (comparaison, entretien, les sources écrites, le process-tracing, l'analyse contrefactuelle), les méthodes quantitatives (la question de l'échantillon et de sa représentativité, les sondages, la formalisation, relations causales et/ou corrélations, les pistes pour la recherche quali-quanti, etc).

En 2022, un groupe d'auteurs francophones éditent leur deuxième édition des « Méthodes de la science politique » sous-titré « De la question de départ à l'analyse des données ». Etalé sur neuf chapitre, ce manuel met l'accent sur les méthodes et méthodologies propres à la science politique, avec des conseils pratiques pour mener à bien un travail de recherche. Les neuf chapitres de cet ouvrage portent sur la science politique et sa mosaïque de postures (chapitre 1), les grandes options méthodologiques (chapitre 2), les étapes de la construction d'une stratégie de recherche (chapitre 3), les enquêtes et bases de données (chapitre 4), les méthodes expérimentales (chapitre 5), les entretiens (chapitre 6), L'analyse de discours et de contenu (chapitre 7), le traçage de processus dans une étude de cas (chapitre 8), et l'observation empirique (chapitre 9).

L'on voit donc que la portion réservée à l'examen des méthodes dans les ouvrages de science politique reste encore congrue. La raison est que les questions de méthodologie peuvent apparaître acquises pour ceux qui réfléchissent et rédigent les travaux dans nos différentes disciplines, et que le chercheur ou l'enseignant devrait plus concentrer ses efforts sur son objet d'étude et non la démarche et les opérations qui permettent de collecter et d'analyser les données à analyser. Les questions de méthodes sont délaissées par les politistes dès le choix des sujets de thèse où elles ne sont traitées-avec beaucoup de difficultés et de confusions-comme outil de recherche et non comme sujet de recherche.

-Définition de la méthode : Le mot « *méthode* » vient du latin « *methodus* » qui est à son tour emprunté au mot grec « *methodos* » qui signifie « *route* » ou « *direction qui mène au but* ». Après des usages successifs en médecine, en 1637 le philosophe français René Descartes lui donne le sens de « manière de faire » de la science ou de « procédé » d'un raisonnement scientifique. La méthode ou méthodologie de la recherche en général désigne donc : « l'ensemble *des règles, étapes, et procédures auxquelles on a recours dans une science pour saisir les objets étudiés* »[1]. Il s'agit dans le sens philosophique du terme de présenter dans le cadre de ce cours l'ensemble des règles, indépendamment de toute recherche et contenu particulier, visant des processus et formes de raisonnement et de perception rendant accessible la réalité à saisir. La méthode de science politique dont il s'agit dans le cadre de ce cours peut également être perçue comme l'ensemble des façons d'envisager ou d'organiser la recherche dans l'univers politique. Dans un sens plus restreint, la méthode est une attitude concrète vis-à-vis d'un fait politique. Mais nous retiendrons grosso modo que la méthode, différente de la technique, différente de la théorie est « *un ensemble concerté d'opérations, mises en œuvre pour atteindre un ou plusieurs objectifs, un corps de principes présidant à toute recherche organisée, un ensemble de normes permettant de sélectionner et coordonner les techniques* »[2]. Il s'agit donc de donner des réponses aux étudiants sur la question de savoir « comment » saisir la réalité des faits dits politiques et de leur donner les procédures pour construire un raisonnement scientifique contre toutes les évidences : « *La science se construit contre l'évidence* » (Gaston Bachelard, 1884- 1962). C'est ainsi qu'il existe plusieurs méthodes utilisées par les analystes en science politique : la méthode empirique, la méthode positiviste, la méthode idéal-typique, l'analyse fonctionnelle, l'analyse systémique, l'analyse comparative…Un regroupement moins complexe nous autorise à ranger toutes ces méthodes en deux groupes : les méthodes quantitatives et les méthodes qualitatives.

Les premières précautions à prendre lorsque l'on s'engage soit à étudier les méthodes de la science politique soit à mobiliser dans une recherche donnée portent sur la prise de conscience du lien étroit entre **ontologie**, **épistémologie** et **méthodologie.**

Comme on le verra tout au long dans ce cours, aucune connaissance dans le domaine scientifique ne peut être acquise en dehors de toute méthodologie. La construction du savoir est une question de méthode. On ne saute pas la méthode pour atterrir sur des résultats de la recherche. Tout passe par la méthode car à défaut d'être l'autre appellation de la science, elle est sa sœur siamoise.

-Objectif du cours

Ce cours a pour but de procurer aux étudiants un ensemble d'opérations intellectuelles par lesquelles les sciences humaines et sociales (SHS) en général, et la science politique (SPO) en particulier, cherchent à construire les explications données aux phénomènes observés. Avant de leur demander de s'exercer à l'application de ces opérations intellectuelles, notre cours expose les diverses et multiples manières à partir desquelles les analystes/chercheurs des SHS et des SPO étudient les faits sociaux et politiques, et produisent des connaissances scientifiques à ce sujet. Il s'agit dans un premier temps de discuter et d'assimiler ces opérations intellectuelles dans toute leur complexité, avant de les appliquer dans le cadre d'un travail de recherche (mémoire, thèse, note de recherche, etc).

[1] François Dépelteau : « *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats* », De Boeck, 2002, p 6.

[2] Grawitz Madeleine : « *Méthodes des sciences sociales* », 11e édition, Dalloz, 2005, 352.

Chapitre 1 : Les principes généraux de la démarche en sciences sociales

« *Méthode* » et « *science* » en général sont des concepts intimement liés, car la science est « *un mode de compréhension et d'explication de notre univers* »[3] basé sur des démarche précises et propres à chaque discipline. La méthode est un ensemble concerté d'opérations mises en œuvre pour atteindre un objectif de recherche. Il n'existe pas d'activité scientifique sans méthode, sans stratégie de recherche. La méthode est l'un des éléments principaux qui permet de distinguer la science des autres modes de connaissance. Critiquant ses devanciers que sont Spencer, Mill, Comte, qui ne se seraient pas préoccupés de caractériser et de définir la méthode qu'ils ont appliqué à l'étude des faits sociaux, Emile Durkheim définit cette méthode comme un ensemble de précautions à prendre dans l'observation des faits, la manière dont les principaux problèmes doivent être posés, le sens dans lequel les recherches doivent être dirigées, les pratiques spéciales qui peuvent leur permettre d'aboutir, et les règles qui doivent présider à l'administration des preuves (Durkheim, Les règles de la méthodes sociologiques, (1937), 2013 : 2).

Comme dans les autres sciences sociales à l'instar de la sociologie à laquelle elle est très liée, la science politique soumet aux apprenants à et à ses praticiens un ensemble de règles générales préalables à respecter, empruntées des autres sciences et adaptées pour ses objets d'études. Celles présentées ici découlent principalement des « règles de la méthode sociologique » d'Emile Durkheim dont la démarche épistémologique est foncièrement positiviste, comme c'est le cas de celle d'Auguste Comte.

1) La considération des faits politiques comme des faits sociaux, et donc comme des choses (Durkheim). Les faits politiques comme les faits sociaux en général doivent être saisis dans leur objectivité, c'est-à-dire comme étant des faits extérieurs à nous et exerçant sur nous une coercition, une contrainte que nous découvrons dès que nous nous y opposons, dès que nous ne les respectons pas, ou dès que nous voulons les ignorer. Ils sont en cela sacrée en ce sens que l'on n'a pas le droit de les modifier dans un sens qui satisfait nos croyances ou nos idéologies. Ils ne dépendent pas de nous. Un fait social est « une manière d'agir, de penser, de sentir qui existe en dehors des consciences individuelles…Des manières d'agir, de penser, et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont doués d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui ». Ce sont des faits sociaux parce que n'ayant pas l'individu pour substrat, ne peuvent en avoir d'autre que la société, soit la société politique dans son intégralité, soit quelqu'un des groupes partiels qu'elle renferme (confessions religieuses, écoles politiques, littéraires, corporations professionnelles, etc). …Durkheim dénonce le fait qu'au lieu d'observer les choses, de les décrire, de les comparer, l'on se contente de prendre conscience de nos idées, de les analyser, de les combiner. Au lieu d'une science des réalités, l'on s'engage souvent dans une analyse idéologique (P. 15). Les notions ou les concepts qui découlent de notre conscience ne sont pourtant pas « des substituts légitimes des choses ». « Produit de l'expérience vulgaire, ils ont, avant tout, pour objet de mettre nos actions en harmonie avec le monde qui nous entoure ; ils sont formés par la pratique et pour elle. Or une représentation peut être en état de jouer utilement ce rôle tout en étant théoriquement fausse…Ce n'est donc pas en les élaborant de quelque manière qu'on s'y prenne, que l'on n'arrivera jamais à découvrir les lois de la réalité. Elles sont au contraire, comme un voile qui s'interpose entre les choses et nous, et qui nous les masque d'autant mieux qu'on le croit plus transparent » (P : 16). Il faut donc adopter, observer vis-à-vis des faits sociaux une certaine attitude mentale favorable à leur objectivation, c'est-à-dire leur explication. Ces faits émancipés des volontés individuelles, doivent faire l'objet d'une observation rigoureuse, impersonnelle et quantifiable au même titre que les faits naturels. Bourdieu en faisant le devoir tout au long de sa vie à objectiver les institutions du « monde social » (l'art,

[3] François Dépelteau, ibidem, p 5.

l'école, le langage et l'Etat), cherchait à révéler leur nature profondément sociale et de montrer de ce fait qu'elles résultent de luttes politiques et sociales qui leur donnent tel visage plutôt que tel autre, et qui témoignent ainsi de leur relativité. Cette objectivation a permis de démontrer les principes de catégorisation, de classification et d'action que ces institutions contribuent à former, à opérer et à imposer sous l'apparence naturelle et de l'évidence susceptibles de leur donner force et légitimité dans le cadre du jeu social. Les sociologues pensent ainsi que leurs théories ont pour enjeu d'objectiver le sens pratique afin de pouvoir expliquer la société qui vient déjà aux rythmes de certaines catégories et classifications en vigueur. (Jacques Hamel, « Qu'est-ce que l'objectivation participante ? Pierre Bourdieu et les problèmes méthodologiques de l'objectivation en sociologie », *Socio-logos* [En ligne], 3 | 2008, mis en ligne le 24 mars 2008)

2) La mise à l'écart systématique de toutes les prénotions. Condition fondamentale de toute démarche scientifique, cette précaution s'impose soit lorsque le chercheur détermine l'objet de son étude, soit dans le cours de ses démonstrations ; cela lui permet de s'interdire résolument « l'emploi de ces concepts qui se sont formés en dehors de la science et pour des besoins qui n'ont rien de scientifique ». La recherche doit dès le départ s'affranchir « de ces fausses évidences qui dominent l'esprit du vulgaire », et le chercheur doit secouer une fois pour toute « le joug de ces catégories empiriques qu'une longue accoutumance finit souvent par rendre tyranniques » (p :32). Une science qui n'écarte pas les prénotions comme le relève Durkheim est faite pour satisfaire les esprits qui aiment mieux penser avec leur sensibilité qu'avec leur entendement ; les esprits qui préfèrent « les synthèses immédiates et confuses de la sensation aux analyses patientes et lumineuses de la raison » (p :34). Il faut donc échapper à l'empire des notions vulgaires pour tourner son attention vers les faits.

3) Les précautions définitionnelles : Il faut définir les « choses » que nous traitons afin que nous sachions et que l'on sache bien de quoi il est question. Une théorie ne peut être contrôlée que si l'on sait reconnaître les faits dont elle doit rendre compte. Pour qu'elle soit objective, il faut qu'elle exprime les phénomènes en fonction, non d'une idée de l'esprit, mais des propriétés qui leur sont inhérentes. Elle doit les caractériser par un élément intégrant de leur nature, non par leur conformité à une notion plus ou moins idéale. Ces propriétés sont tout ce que nous savons du réel, elles doivent alors « déterminer souverainement la manière dont les faits doivent être groupés ». Durkheim précise qu'il ne faut « jamais prendre pour objet de recherches qu'un groupe de phénomènes préalablement définis par certains caractères extérieurs qui leur sont communs et comprendre dans la même recherche tous ceux qui répondent à cette définition » (p :35). Cette précaution est forte importante en science politique dans la mesure où le chercheur ou l'apprenant puise ses intuitions scientifiques ou les arguments de son analyse à partir de l'actualité quotidienne que véhiculent notamment les médias classiques et de plus en plus les réseaux sociaux (RS). Médias de proximité et de l'immédiateté, ces sont forts utiles mais aussi capables d'habituer le chercheur à la facilité. Il est alors important de recevoir et d'exploiter leurs informations en ayant conscience de leur peu de valeur afin de ne pas les appeler à jouer dans la doctrine un rôle dont elles ne sont pas dignes. La solution la plus simple consiste à recourir aux multiples dictionnaires et lexiques de notre discipline pour avoir le sens que les spécialistes donnent à la question que l'on traite, et de poursuivre cet effort par une contextualisation des concepts mobilisés. Il est souvent utile d'aller voir l'étymologie du mot et même le sens qu'en a donné la science qui la première a commencé à l'utiliser. Durkheim déplore le fait que le chercheur (sociologue) soit tellement habitué à se servir de ces mots qui reviennent à tout instant dans le cours des conversations, qu'il lui semble inutile de préciser le sens dans lequel il les prend. Il se réfère simplement à la notion commune : « or celle-ci est très souvent ambiguë. Cette ambiguïté fait qu'on réuni sous un même nom et ans une même explication des choses, en réalité, très différentes. De là proviennent d'inextricables confusions » (p :37).

4) La mise à l'écart des données sensibles pour des raisons d'objectivité. D'après Durkheim, ces données ont le risque d'être trop personnelles à l'observateur. Il est mieux qu'il retienne exclusivement celles qui présente un degré d'objectivité suffisant. Les caractères extérieurs en fonction desquels le

chercheur définit l'objet de ses recherches doivent être aussi objectifs que possibles. Cela suppose « aborder le règne social par les endroits où il offre le plus prise à l'investigation scientifique » (p :46).

5) Faire vivre, penser et systématiser le processus politique en fonction de son objet particulier. Il s'agit là de faire une observation empirico-inductive qui ne concerne que le fait politique que l'on a décidé d'objectiver. Cela suppose de se dépouiller de toutes les idées préconçues et de se limiter à faire vivre exclusivement tel fait politique plutôt que tel autre. L'observation doit s'appuyer sur le réel et non sur un quelque parti pris ou préjugé. Ces idées préconçues sont basées sur l'activation de nos croyances, lesquelles nous suggèrent de prédire et non de se limiter à observer les faits. Nos pensées et nos croyances sont souvent des opinions que nous avons adoptées ou apprises, et non des faits. Elles doivent pourtant être questionnées et ne devraient pas être acceptées aveuglément. En défaut de s'en débarrasser, il faut les étouffer, les mettre en veilleuse, les dominer tout au long du processus de recherche, et laisser largement la place à l'observation.

Les cinq principes généraux ci-dessus brièvement présentés sont importants pour tout apprenant en sciences sociales et en science politique dans la mesure où ils le sortent de l'illusion scientifique dans laquelle l'entretien le ***sens commun*** et les médias qui diffusent à longueur de journée des informations sur tout type de faits sociaux et politiques. Ces cinq principes appartiennent néanmoins à l'épistémologie positiviste qui est différente des autres approches qu'on verra dans la suite de cours. Karl Popper a l'air de défendre la connaissance du sens commun car pour lui, il n'y aurait rien dans notre entendement qui n'y soit entré auparavant par les sens. La plupart des mortels n'auraient rien dans leur entendement égaré qui s'y soit entré par leurs sens égarés. Aussi, dans la conception du sens commun, tient-on simplement pour acquis sans se poser aucun problème que notre croyance en de régularités se justifie par la répétition des observations qui sont cause de la genèse de cette croyance (Popper : la connaissance objective, 1972, 1979, 1991 : 42). Le problème logique que pose Hume est alors de savoir si nous sommes justifiés à raisonner à partir de cas répétés dont nous avons l'expérience sur d'autres cas dont nous n'avons pas l'expérience ? Pour Hume, la réponse est non, si grand que soit le nombre de répétitions, car les gens sensés s'attendent à ce que les cas dont ils n'ont aucune expérience se conforment à ceux dont ils ont l'expérience. Nous sommes malheureusement conditionnées par les répétitions et le mécanisme de l'association d'idées ; un mécanisme sans lequel nous ne pourrions guère vivre. La répétition, tout en dominant notre vie cognitive ou notre entendement, n'a aucune espèce de pouvoir en tant qu'argument. Hume prône donc la démarche **empirico-inductive**.

6) Considérer toutes les lois ou théories comme hypothétiques ou conjecturales. Cette précaution est instruite par Karl Popper qui demande de considérer les théories qui nous servent d'explication de la réalité comme des suppositions, des hypothèses, des propositions dont ont conjecture seulement qu'elles sont vraies. La connaissance pour lui n'est alors que conjecturale.

Chapitre 2
Les grandes tendances méthodologiques en science politique

L'empirisme

Auteurs clés : Aristote, Jean Bodin, Montesquieu et Alexis de Tocqueville…

Présentation : Premièrement, l'empirisme est une méthode de recherche qui affirme que l'origine de la connaissance se trouve dans l'expérience. Ici l'observation et la sensation priment sur toute spéculation ou autre abstraction[4]. Deuxièmement cette méthode est un « factualisme », elle a la religion des faits[5]. En cela comme le souligne Jean Baudoin trois points peuvent être relevés sur l'exaltation qu'elle fait des faits :

- Seul est intéressant ici la collecte et la description des faits tels qu'ils s'imposent à la conscience immédiate de l'observateur
- Les faits sont en eux-mêmes porteurs de significations et ne laissent au chercheur d'autres alternatives que de les décrire avec minutie
- Non seulement l'élaboration des concepts n'est pas nécessaire, mais elle ne peut que brouiller la compréhension des faits ou l'égarer vers la spéculation idéologique.

Troisièmement, l'empirisme a enfin l'obsession des techniques de collecte des données. Dans ce sens :

- L'observation des comportements est ici essentielle à la compréhension et à l'explication du réel : cas de la sociologie électorale où l'on étudie entre autres les motivations des électeurs.
- Les techniques quantitatives de collecte des données sont ici les plus sollicitées en vertu de leur capacité à produire des données quantifiables. Remarquons que l'usage des mathématiques en science politique remonte à Condorcet (Marquis), et après des hésitations, ce n'est qu'en 1928 qu'apparaîtra « Quantitative Methods in Politics » de Stuart Rice, lequel utilise les techniques statistiques en science politique.

Limites : L'une de ses limites principales, aura été son obsession pour les quantités, ce qu'on a appelé sa « *quantophrénie* », laquelle ne tient pas compte de la position historique et philosophique du problème, mais insiste plus sur sa mise en équation. Elle néglige également les données qualitatives, comme les traces matérielles tels principalement les mots, les locutions, les textes, mais aussi les images, icônes et « *autres formes signifiantes d'organisation picturale* »[6]. Or l'approche compréhensive sur laquelle s'appuie l'analyse qualitative, nous enseigne que les faits humains, sociaux et donc politiques (thèse de l'indistinction du social et du politique) sont porteurs de significations véhiculées par des acteurs et que tout homme a la possibilité de pénétrer le vécu et le ressenti d'un autre homme (principe de l'intercompréhension humaine), autant d'aspects dont il faut tenir compte dans l'analyse du fait politique ; tendance à laquelle s'est désormais penchée la science politique nord-américain.

Le positivisme

Auteurs clés : Saint-Simon, Auguste Comte, Emile Durkheim…

Présentation : Le positivisme est né d'une double réaction intellectuelle : d'une part contre l'empirisme qui réduit la pensée à la collecte des faits, et de l'autre contre de l'apriorisme qui ignore l'expérience empirique pour s'appuyer exclusivement sur la raison et les sentiments. Le positivisme est l'attitude scientifique qui consiste à transposer dans le domaine de la connaissance de la société, les principes et les méthodes qui ont assuré la célébrité des sciences dites « *exactes* ». Saint-Augustin et Comte qui sont les pionniers de cette démarche fondent leur philosophie sur les faits, mais pas une simple accumulation des faits qui ne saurait constituer de la science. Pour observer, Comte pense que l'esprit humain a besoin de se créer des théories, des hypothèses. Il écrit : « *le caractère fondamental de la philosophie positive*

[4] Grawitz, op, cit, p 16.

[5] Jean Baudoin, op, cit, p 18.

[6] Pierre Paillé et Alex Mucchielli : « *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* », Paris, Armand Colin, 2003, p 19.

est de regarder tous les phénomènes comme assujettis à des lois naturelles invariables et de considérer comme vide de sens toute recherche des causes premières ou finales. Il lui suffit d'analyser avec exactitude les circonstances de production des phénomènes et de les rattacher les unes aux autres par des relations normales de succession et de similitude ». Pour Durkheim la cause déterminante d'un fait social doit être recherchée parmi les faits sociaux antécédents, et la fonction d'un fait social doit être recherchée dans le rapport qu'il entretient avec quelque fin sociale. L'étude des faits sociaux passe par l'application de la méthode scientifique :

- Premièrement admettre l'existence des faits sociaux : postulat de base
- Considérer ses faits comme des choses
- Ecarter systématiquement les prénotions et construire une définition préalable permettant de construire l'objet de recherche. C'est ce que fait Durkheim quand il analyse ce qu'est la démocratie dans « *Leçons de sociologie* » (1890-1900)

Limites : La contestation du positivisme en France est par contre le fait des philosophes comme Léo Strauss, Hannah Arendt, Claude Lefort, mais également des sociologues appartenant curieusement à l'école bourdieusienne comme Luc Boltanski et Laurent Thévenot ou encore des grands noms de la sociologie française comme Alain Touraine, François Dubet…L'une des critiques de ce courant porte sur le « *soupçon à l'endroit des savoirs jugés naïfs des personnes ordinaires »*[7]*.* Cette pratique *« conduit droit à une réhabilitation de l'acteur dont la conduite n'est plus rapportée à un principe explicatif unilatéral mais envisagée dans la pluralité de ses motivations et de ses expressions* »[8]. Karl Popper en se positionnant dans la pensée post positiviste, critique la vérifiabilité du positivisme logique, et Thomas Kuhn en parlant du changement de paradigme offre également une critique au positivisme soutenant que non seulement les théories individuelles, mais également la vision du monde entier doit changer en réponse à l'évidence.

La méthode idéal-typique

Auteurs clés : Max Weber

Présentation : La méthode idéal-typique peut être exposée en trois points :

- L'idéal type est un tableau de pensée homogène imaginé par le savant et destinée à rendre compte des aspects les plus saillants, les plus « typés » d'un fait social
- L'idéal type est ensuite un guide de la construction des hypothèses, il permet de mettre à jour les éléments singuliers d'un fait social
- L'idéal type est enfin (esquisse de définition) une « *reconstruction utopique* » de la réalité qui cherche à mesurer l'écart entre le modèle établi et le réel étudié. C'est une image mentale obtenue par des rationalisations utopiques.

L'idéal type « *accentue unilatéralement certains traits afin de mieux faire ressortir la singularité du phénomène social étudié*.

Limites : La sociologie en général et les idéaux-types wébériens en particulier sont des probabilités révisables, des régularités tendancielles, précaires et révocables ; d'où le constat selon lequel ces règles et ces mécanismes bureaucratiques ne sont pas appliquées dans toutes les sociétés et toutes les sociétés ne peuvent pas les appliquer toutes.

Le post-positivisme

Auteurs clés : Karl Popper, Thomas Kuhn

Présentation : Le post positivisme est un courant de pensée en sciences sociales et humaines qui se construit après le positivisme et selon lequel il existe bel et bien une réalité objective et observable comme

[7] Baudoin, op, cit, p 26.
[8] Baudoin, ibidem, p 26.

l'affirment les positivistes, mais la perception de cette réalité peut être influencée par l'expérience personnelle du chercheur. Appelée également post-empirisme, cette approche en critiquant la tendance qu'ont les positivistes à postuler l'indépendance entre le chercheur et son objet de recherche, rétorquent que les valeurs, les antécédents, les connaissances, et les expériences personnelles du chercheur peuvent influencer ce qu'il observe. Le chercheur n'est pas complètement extérieur à la recherche qu'il effectue, elle subit à des degrés divers le regard personnel qu'il pose sur elle en fonction de son propre vécu. La connaissance humaine n'est pas basée sur des évaluations a priori mais sur des conjectures humaines. Cette connaissance est donc conjecturale. Chez les positivistes, la science vise à démêler la vérité, Popper pense qu'on ne peut atteindre que la verisimilitude, c'est-à-dire l'approximation de la vérité. La différence dans l'observation du réel entre positivistes et post positivistes a ainsi des incidences au niveau des méthodes retenues pour la recherche. Alors que les positivistes retiennent les méthodes quantitatives, les pos positivistes considèrent à la fois les méthodes quantitatives et qualitatives comme étant valables. Au plan ontologique, les identités des acteurs sont socialement construites, et importance de ces identités ont une importance dans la construction des intérêts et des actions. Au plan épistémologique, il y a remise en cause des approches positivistes de la connaissance, critique de la tentative de formuler les énoncés objectifs et empiriquement vérifiables sur le monde naturel et social. Au plan méthodologique, Il y a donc rejet de l'hégémonie d'une seule méthode scientifique en faveur d'une pluralité des méthodes et même des stratégies interprétatives.

Limites : Le risque d'un post positivisme radical est de faire basculer la recherche uniquement vers l'expérience personnel du chercheur avec une forte négligence de l'observation, ou tout au moins un effort quasi nul sur la neutralité du chercheur. Si les valeurs, les expériences, les antécédents ou les connaissances du chercheur jouent un rôle dans la recherche, les post positivistes ne disent qu'elle est la proportion acceptable de ces variables pour que l'on demeure dans une activité scientifique. Les expériences personnelles doivent-elles influencer à hauteur de cinquante pour cent l'activité de recherche, peuvent-elles la dominer, ou compléter simplement l'observation que prônent les positivistes. L'observation des faits politiques est incontestablement affectée par les expériences, les connaissances, et mêmes les valeurs du chercheur parfois très enclins à qualifier tel régime d'autocratique et de dictatorial plutôt qu'un autre, alors même qu'une observation profonde et étalée produire des jugements différents. Dans des sciences qui ont pour ancrage le règne social et les rapports interindividuels, il est impossible pour le chercheur de se dépouiller complètement de ses connaissances antérieures, ses expériences et ses valeurs, parce qu'il vit dans la société qu'il veut décrire ou dans une société présentant des caractéristiques proches. Mais quel est la proportion que doivent occuper nos expériences et nos valeurs pour que l'on reste dans une activité scientifique ?

Chapitre 3
L'analyse fonctionnelle

Le fonctionnalisme est né au début des années vingt, d'une suite d'écoles basées sur l'anthropologie culturelle anglo-saxonne, lesquelles ont profondément marqué la sociologie américaine jusque dans les années soixante-dix. Fondé par l'anthropologue, ethnologue et sociologue britannique d'origine polonaise ***Bronislaw Kasper Malinowski (***1884-1942), ce courant d'analyse tourne autour de la notion de fonction qu'il conviendrait de définir ici en la rapprochant aux autres notions qui en sont liées (I). Ensuite nous étudierons les types de fonctionnalismes à travers leurs fondateurs (II).

I. La notion de fonction et les notions liées au fonctionnalisme

Nous traiterons d'une part de la notion de fonction (A)et d'autre part des notions liées au fonctionnalisme (B).

A/ La notion de fonction

Au sens que lui donne l'anthropologue et ethnographe britannique *Radcliffe-Brown* (1881-1955, fonctionnalisme absolu) la fonction c'est la contribution qu'un usage social particulier, apporte à la vie sociale, considérée comme l'ensemble du fonctionnement du système social. C'est également le rôle que peut jouer un élément culturel, social, politique, ou une institution dans la stabilisation du système tout entier[9]. Ainsi la méthode fonctionnaliste part de l'idée que, chaque élément d'une culture remplit une fonction ; que chaque institution, organisation, ou pratique sociale remplit une fonction pour satisfaire tel ou tel besoin dans un ensemble global donné. En postulat de base, à chaque besoin social et/ou politique correspond un élément culturel dont la fonction est la satisfaction de ce besoin. Et si tout élément culturel remplit forcément une fonction dans un ensemble donné, expliquer les faits politiques par la méthode fonctionnelle revient de prime à bord, à déterminer quelle fonction ce fait politique remplit dans l'ensemble de l'univers politique pour sa stabilisation. C'est expliquer les phénomènes politiques par les fonctions qu'ils remplissent ou les contributions qui sont les leurs dans un univers politique global pour son maintien en équilibre[10]. Pour Durkheim, expliquer un phénomène social c'est chercher séparément « *la cause efficiente* » qui le produit et « *la fonction* » qu'il remplit[11].

Analyser un conflit social ou politique, une crise ou une guerre revient à chercher quelles fonctions ces différents phénomènes jouent dans l'univers social et politique dans lequel ils se réalisent. C'est ce que tente de démontrer Jean-François Bayart en 1973 quand il analyse « *la fonction politique des églises au Cameroun* » en soulignant que les formations religieuses dans le Cameroun fédéral oriental, remplacent souvent des structures expressément politiques dans certaines de leurs fonctions, créant ainsi soit une rivalité, soit une complémentarité ou une coopération avec les différentes forces politiques en présence[12]. Dans le même ordre d'idées Guy Hermet analyse « *les fonctions politiques des organisations religieuses dans les régimes à pluralisme limité* » et arrive à constater : « *… les forces et organisations chrétiennes, catholiques en particulier, continuent à intervenir en tant que telle dans la vie politique de beaucoup de nations. Leur rôle est [ainsi] non négligeable et [elles] concurrencent les partis en tant que canaux d'expression politique* », surtout dans les régimes autoritaires[13]. Il convient de distinguer parmi les fonctions celles qui sont manifestes de celles qui sont latentes.

---

[9] Le mariage a par exemple une fonction sociale de procréation, les funérailles ont une fonction sociale d'hommage et d'au revoir à l'illustre disparu, l'école a une fonction sociale d'apprentissage, de socialisation permettant à l'individu d'acquérir des normes, valeurs et codes organisant la vie en société (civisme).

[10] L'opération épervier au Cameroun a pour fonction d'interpeller les détourneurs de deniers publics et d'assainissement de comportements des gestionnaires.

[11] Grawitz, op, cit, p 426.

[12] Jean-François Bayart : « *La fonction politique des églises au Cameroun* », Revue française de science politique, vol. 23, n°3, 1973, pp 514-536.

[13] Guy Hermet : « *Les fonctions politiques des organisations religieuses dans les régimes à pluralisme limité* », RFSP, vol.23, 1973, pp439-472.

B. Les principales notions liées au fonctionnalisme

Plusieurs notions et concepts peuvent être examinées ici : les fonctions manifestes, les fonctions latentes, le postulat de l'unité fonctionnelle, le postulat du fonctionnalisme universel, le postulat de la nécessité fonctionnelle, le statut ou encore le rôle. Pour **Robert King Merton (1910-2003)** au nombre des fonctions que peut remplir un usage social ou une institution quelconque, il faut distinguer entre celles qui sont ***manifestes*** de celles qui sont ***latentes***.

Les fonctions manifestes sont celles qui sont voulues par les participants du système, c'est-à-dire celles en vue desquelles l'organe a été créé. C'est le cas de l'armée qui a pour fonction la défense du territoire national ou encore le cas de l'église qui remplit comme fonction manifeste, la fonction de socialisation auprès de ses adeptes.

Les fonctions latentes quant à elles sont celles qui ne sont ni comprises, ni voulues mais qui existent tout de même et contribuent peu ou prou à la stabilité du système. Ces fonctions ne sont pas « *directement impliquées par le but qui justifie l'existence de l'organe* »[14] mais elles existent quand même. En reprenant l'exemple de l'église on se rendra compte avec Jean-François Bayart et Guy Hermet qu'elle dépasse sa fonction manifeste de socialisation, c'est-à-dire d'insertion harmonieuse de l'individu dans le groupe social, pour amorcer des fonctions latentes dans le domaine politique et concurrencer éventuellement les partis politiques en tant que canaux originels d'expression politique.

Cette analyse va quelque peu dans le sens de ce que l'on a pu constater dans les années 1990 en Afrique durant la période de la réinstauration du multipartisme où les dignitaires religieux étaient devenus de véritables acteurs politiques de premier plan. Ceux-ci en participant, voire en dirigeant les processus de démocratisation (conférences nationales souveraines) ont joué une fonction politique de premier plan, conférant ainsi quelque peu à la démocratisation de certains pays l'autorité morale nécessaire pour sa crédibilité. Ce fut le cas au Congo Zaïre avec Mgr Mousengo, au Bénin avec Mgr Isidore de Souza, au Gabon avec Paul Mba Abessole, voire au Sénégal avec le Khalife des mourides[15]. Ces acteurs religieux, devenus « *acteurs politiques* » remplissaient des fonctions plutôt latentes au regard de la mission fondamentale de la religion qui n'est sans doute pas celle de participer à la vie politique, dans le sens de la politique politicienne.

Le postulat de l'unité fonctionnelle (R. Brown) qui découle de la notion de fonction est un état de cohésion ou de coopération harmonieuse entre tous les éléments du système social.

Le postulat du fonctionnalisme universel soutient que tous les éléments sociaux et culturels remplissent des fonctions sociologiques

Le postulat de la nécessité fonctionnelle soutient l'existence de chaque élément comme indispensable au fonctionnement de la totalité organique.

La notion de dysfonction *:* Si les fonctions contribuent à l'adaptation ou à l'ajustement du système, les dysfonctions constituent tout usage social, toute institution, toute organisation qui gêne cette adaptation. La corruption par exemple est une pratique dysfonctionnelle.

La notion de statut *:* Le statut est défini par Ralph Linton (1893-1953) comme « *la place qu'un individu donné occupe dans un système donné à un moment donné* ». Linton distingue ainsi ***le statut assigné*** qui est reçu à la naissance ou qui caractérise les étapes de la vie : statut de frère, fille, adolescent, vieillard ; du ***statut acquis*** qui peut s'obtenir et évoluer à partir des efforts, des aspirations et même des privilèges et des aptitudes que possède chaque individu. De prime à bord le statut assigné aurait une plus grande importance dans les sociétés traditionnelles ou paysannes alors que le statut acquis primerait dans les sociétés industrielles.

La notion de rôle *:* Le rôle quant à lui c'est « *l'ensemble des modèles culturels associés à un statut donné. Il englobe par conséquent les attitudes, les valeurs et les comportements que la société assigne à une personne et à toutes personnes qui occupent un statut* »[16]. Ce sont « *des comportements appris*

[14]Jean-Marie Denquin, op, cit, p 34.

[15] Voir à cet effet une allusion faite à ce sujet par Charles Zorgbibe : « *L'avènement du multipartisme en Afrique francophone* », revue de géopolitique africaine, mars 2003, p302-303.

[16]Linton in Durand et Weil, op, cit, p 115.

par l'individu sur la base de ses statuts actuels ou futurs. Ils correspondent à une attente sociale à laquelle l'individu doit se conformer pour valider sa présence dans le statut considéré »[17]. C'est le cas de certains chefs traditionnels, certains membres du gouvernement vis-à-vis du parti au pouvoir.

II. Les types de fonctionnalisme et leurs fondateurs

On distingue classiquement trois grandes tendances du fonctionnalisme correspondant à un certain nombre de maîtres de cette méthode d'interprétation qui est également une théorie. Il s'agit du ***fonctionnalisme absolu*** dit aussi radical ou pur de **B. Malinowski** et de **A. Radcliffe Brown** ; du ***fonctionnalisme relativisé*** de **Robert King Merton** appelé également fonctionnalisme modéré ; et enfin du structuro-fonctionnalisme de **Talcott Parsons.**

A/ Le fonctionnalisme absolu de B. Malinowski

Le point de départ de l'analyse de Malinowski est que les institutions humaines doivent être examinées dans le contexte global de leur culture, au moins au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire : « *un tout complexe qui englobe les connaissances, les croyances, l'art, la morale, la loi, la tradition et toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société* »[18]. Ainsi l'analyse fonctionnelle de la culture part du principe que tous les types de civilisation, chaque coutume, chaque objet matériel, chaque idée et chaque croyance remplissent une fonction vitale quelconque. La découverte et la compréhension de cette fonction signifient qu'il faudrait rapporter chaque élément ou objet social à la totalité à laquelle il appartient. « *Chaque culture agence de façon originale ses éléments qui ne peuvent être analysés que dans leur contexte et leurs rapports réciproques* »[19]. Pour Malinowski, la culture est un tout indivis dont les divers éléments sont interdépendants, en plus, et c'est le plus important « *tout élément ou objet social possède nécessairement une fonction* ». A partir des travaux qu'il réalise sur les îles Trobriand, base de sa théorie fonctionnaliste, il conçoit la culture comme un phénomène universel et se propose de définir « *un schéma d'interprétation qui permettent une étude comparative des sociétés et surtout qui prenne en compte tous les faits* »[20]. Pour « Mali » toute étude d'une société doit prendre en compte tous les éléments culturels et tenter de leur donner une cohérence. Tous ces faits « *doivent faire sens les uns par rapport aux autres* ». Ses œuvres les plus connues sont notamment « *Sex and repression in savage society*, 1927 ; *The sexual life of savages in Nort-Eastern Malanesia*, 1929…

Ainsi on parle de fonctionnalisme absolu concernant cet auteur en raison des postulats radicaux qu'il énonce et qui sont très critiqués (par Claude Levi's Strauss), notamment le postulat de l'unité fonctionnel, le postulat du fonctionnalisme universel, le postulat de la nécessité fonctionnelle (cf, plus haut).

B/ Le fonctionnalisme modéré de Radcliffe-Brown

Radcliffe-Brown s'inscrit également en droite ligne des analyses de Malinowski en rejetant à la fois les théories évolutionnistes, mais également le diffusionnisme de ses prédécesseurs. Il fonde une théorie à partir des concepts analytiques de processus, structure, et fonction qu'il relie entre eux pour rendre compte des régularités sociales. Il définit ainsi la notion de « ***fonction »*** comme nous l'avons vu plus haut. En contribuant notamment à fonder l'anthropologie sociale avec Evans-Pritchard, Radcliffe-Brown reconnaît notamment l'apport de l'histoire dans la compréhension des institutions, et celui de la psychologie dans la compréhension du fonctionnement de l'individu. Alors que certains le considèrent comme un fonctionnaliste absolu, il est considéré par d'autres comme le chef de fil du fonctionnalisme modéré. Il est convaincu que les systèmes sociaux sont naturels et pour cela il élabore une théorie des sciences sociales, une sorte de « *science naturelle et théorique de la société* » basée sur l'analogie entre organismes biologiques et systèmes sociaux. Au nombre de ses œuvres ont peu citer deux

[17]Durand et Weil, ibidem, p 115.

[18]Définition donnée en 1871 par Edward Burnet Tylor, cf : encarta.msn.com/encyclpedia_761561730/culture/html

[19]Jean-Pierre Durand et Robert Weil : « *Sociologie contemporaine* », 2e édition augmentée, Vigot, p 109.

[20] Encarta, op, cit.

monographies : « *Structure and function in the primitive society,* 1952 ; *Method in social anthropology*, 1958.

C/ **Le fonctionnalisme relativisé de Robert King Merton**

Merton fait une critique sévère du fonctionnalisme absolu notamment dans les postulats que formulent ses auteurs. Face à l'unité fonctionnelle Merton pense qu'elle est constamment contredite par la réalité : la haute intégration sociale tient au fait que les ethnologues fonctionnalistes décrivent les sociétés sans écritures. Or, des usages et des sentiments sociaux peuvent être fonctionnels pour certains groupes et ne pas l'être pour d'autres dans la même société[21]. Transposé dans le domaine politique, on pourrait dire par exemple que chaque pays porte dans ses institutions ses règles et ses procédures, lesquelles ont une relation étroite avec son passé. La centralisation par exemple de l'administration et du pouvoir dans un pays comme la France est liée à l'histoire même de son Etat, laquelle a donné naissance à des formes institutionnelles spécifiques qui influencent l'action publique. Cette histoire est celle de la féodalité qui a été désintégrée pour faire place à un centre venant se substituer aux formations sociales traditionnelles. L'Etat en occident est l'instrument d'un redéploiement des structures féodales confrontées à leur propre crise[22].Ces règles et procédures façonnent ainsi ses usages politiques et institutionnels dans le domaine social, les structures administratives, les lois civiles et pénales. C'est dire que tout est relatif, même la démocratie représentative, modèle occidental de gouvernance des sociétés le plus répandu, ne fait plus sens partout, y compris dans les Etats occidentaux qui développent chaque jour des alternatives socialistes et tiers-mondistes de nouveaux modes d'expression politique.

Face au postulat de la nécessité fonctionnelle Merton pense que des éléments interchangeables peuvent remplir les mêmes fonctions nécessaires à la survivance du groupe. D'où son théorème selon lequel : « *de même qu'un seul élément peut avoir plusieurs fonctions, de même une seule fonction peut être remplie par des éléments interchangeables* ». D'où les concepts ***d'équivalents fonctionnels*** ou de ***substituts fonctionnels*** qui écartent ceux d'**unicité fonctionnelle** et de la **nécessité fonctionnelle.**

D/ Le structuro-fonctionnalisme de Talcott Parsons

Talcott Parsons cherche, comme un certain nombre d'auteurs américains, à élaborer une théorie générale de la société ; la politique n'intervient dans ses travaux que très tardivement. Contre l'empirisme et la quantophrénie qui ont cours dans la sociologie américaine (P. Lazarsfeld), analyser un fait politique ou social selon la méthode structuro-fonctionnaliste revient à établir une relation entre la structure globale de la société et les fonctions que remplit chaque élément dans cet ensemble global, c'est-à-dire les contributions qu'un usage social particulier apporte à la société. Selon lui : « *l'objet de la sociologie est de rendre compte de la signification des actions humaines. Celles-ci ne peuvent être comprises que si l'on établit une relation entre les fonctions [que ces actions humaines] qu'elles remplissent et la structure sociale* »[23].

C'est en raison de cette relation entre structure et fonction des actions humaines que son approche, son analyse des faits sociaux est appelée « *méthode structuro-fonctionnaliste* ». Le structuro-fonctionnalisme nous permet ainsi de comprendre d'une part, comment les acteurs sociaux, et partant les acteurs politiques, orientent leurs actions de façon intentionnelle, en direction d'une fin et de l'autre, comment ces actions sont influencées par un ensemble de valeurs qui structurent la société et qui ont pour fonction d'intégrer l'individu dans le corps social. Et lorsqu'un individu entreprend une action sociale, celle-ci s'inscrit dans le cadre de l'un des systèmes ou des sous-systèmes définis par Parsons et qui remplissent chacun un certain nombre de fonctions permettant au système global de s'ordonner et d'assurer sa pérennité. Les sous-systèmes remplissent donc les fonctions d'adaptation, les fonctions de réalisation des fins, les fonctions d'intégration et les fonctions de maintien des modèles latents[24].

[21]Durand et Weil, ibidem, p 113.

[22] Bertrand Badie et Pierre Birnbaum : Sociologie de l'Etat, Paris, Grasset, 1982, pp114-115.

[23] Alain Beitone et al. : Sciences sociales », Paris, Sirey, 2004, p 56.

[24] Alain Beitone et al, ibidem, p 56.

Les techniques de collecte de données correspondant au fonctionnalisme : Malinowski dans sa description de la Nouvelle Guinée, du Mexique, de l'Afrique du Sud, utilisait la technique d'observation participante comme l'avaient déjà fait d'autres grands anthropologues comme **Condominas** (1957) ou **Levi-Strauss** (1955). Cette technique consiste à réaliser des observations qui peuvent porter soit sur des comportements individuels, soit sur des conduites collectives, des interactions interindividuelles ou intergroupes, ou même sur des conversations courantes…Elle répond à « *l'impératif d'enracinement* » si important en sciences humaines et sociales et qui postule que dans toute recherche « *il doit être possible d'examiner, dans toute sa plénitude, et à tête reposée, l'expérience communiquée ou l'évènement observé. Il s'agit là d'une volonté de regard authentique de la logique propre des acteurs et des évènements, en vue d'arriver à une imprégnation significative des données* »[25]. Les principales difficultés portent ici sur la nécessité de se faire accepter par le groupe observé, s'y intégrer, y trouver une place, consigner les observations[26]…D'où la nécessité de combiner cette technique avec d'autres techniques quantitatives et qualitatives.

[25] Pierre Paillé et Alex Mucchielli : « *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* », Paris, Armand Colin, 2003, p 29.

[26] Serge Moscovici et Fabrice Buschini (sous la direction) : « *Les méthodes des sciences humaines* », Paris, Presses universitaires de France, 2003, p 152.

Chapitre 4
L'analyse systémique

L'analyse systémique découle des travaux sur la cybernétique de Norbert Wiener, mais la notion avait déjà été utilisée auparavant par le physicien français André-Marie Ampère. Elle fut développée pour la première fois par le biologiste Ludwig von Bertalanffy qui en 1968 dans *La théorie générale des systèmes*, la définit comme un « ensemble d'éléments en interactions ». L'origine de l'analyse systémique telle qu'on l'applique aux sciences sociales et à la science politique nous vient des sciences physiques et biologique. C'est dire que la compréhension du monde social passe par son assimilation à des systèmes et sous-systèmes tels qu'ils se présentent dans les sciences dites exactes (chimie, biologie, astronomie, mathématiques, informatique, géométrie, logique, etc.).

I/ Le système et les notions liées

La notion de système provient des sciences de la nature et a pour but de rendre compte de l'existence de rapports entre les éléments particuliers d'un ensemble complexe. C'est ainsi qu'on peut parler de système solaire...Elle fait son entrée dans les sciences de la société à partir du XIXe siècle et ensuite au sein des théories mathématiques qui ont contribué à la formaliser. Les anthropologues (Malinowski, Radcliffe Brown...) et les économistes prendront ensuite le relais pour s'en servir dans l'étude des faits culturels et économiques. Cette hétérogénéité des origines donne également à la notion de système une hétérogénéité de définitions, lesquelles varient selon qu'on est physicien, historien, marxiste ou libéral. D'après Talcott Parsons (il fut l'un des premiers à utiliser la notion de système dans les sciences sociales), le système social est un agrégat de fonctions diversifiées ; et celles-ci portent sur le maintien du modèle original et spécifique de relations qui assure l'identité du groupe (rôle de la famille), la capacité d'adaptation aux contraintes émanant de l'environnement extérieur (rôle des groupes économiques), la capacité d'atteindre certains objectifs intéressant la vie de l'ensemble du groupe (autorités politiques), et le maintien de l'intégration sociale (consensus) (rôle des institutions et traditions culturelles).

A la suite de Bertalanffy de nombreuses définitions ont été ensuite données de la notion de système. Pour Marcel Merle : « *un ensemble de relations entre un certain nombre d'acteurs, compris dans un certain type d'environnement et soumis à un mode de régulation adéquat* »[27]. Le système politique sur lequel est basé l'analyse systémique quant à lui est compris comme « *un ensemble d'éléments ou structures (institutions, appareils, organisation…) et de relations entre ces éléments (communication, négociation…) concourant tous à la réalisation d'un ordre vital pour la survie des sociétés* »[28]. L'analyse systémique quant à elle apporte selon W. Buckley (1967) à la science politique : « *un vocabulaire commun, une technique pour traiter les grandes organisations, une approche synthétique là où existent de nombreuses interactions […]* »[29].

Dans la science des relations internationales, le principal auteur francophone ayant utilisé la notion de « système » pour analyser l'environnement international est incontestablement le français Raymond Aron, dans son ouvrage fondamental « Paix et guerre entre nations » (1962). Il considère ainsi le système international comme : un « *ensemble constitué par des unités politiques qui entretiennent les unes avec les autres des relations régulières et qui sont toutes susceptibles d'être impliquées dans une guerre* »[30]. Les unités politiques d'Aron renvoient exclusivement aux Etats ou aux relations interétatiques, les autres acteurs de la scène internationale constituant avec leurs relations ce qu'il désigne par *société transnationale.* Aron a néanmoins une vision oligopolistique, voire aristocratique ou oligarchique du système international au point où il parle de « membres à part entière » du système international, pour désigner les unités politiques dont tiennent compte, dans leur calcul de forces, les responsables des principaux Etats. Ces membres qui sont en fait ce qu'il appelle « les acteurs principaux » sont au trop au nombre de six, et renvoient peu ou prou aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité des

[27] Merle, op, cit, p 133.
[28] Jacques Lagroye et al., op, cit, p 214.
[29] Grawitz, op, cit, p 440.
[30] Aron, op, cit, p : 103.

Nations unies : Etats-Unis, Chine, France, Russie et Grande Bretagne. Pour lui, ces acteurs n'ont jamais le sentiment d'être soumis au système international, ils le déterminent plutôt, et « *il suffirait d'un changement de régime à l'intérieur d'un des acteurs principaux pour changer le style, et parfois le cours de l'agenda des relations internationales* »[31]. Aron insiste également sur le fait qu'un système se définit par une organisation, par les relations réciproques entre les parties (la coopération des éléments) et par des règles de gouvernement. Il distingue à cet effet les *systèmes homogènes* des *systèmes hétérogènes* à partir de la nature des Etats et des objectifs de leurs dirigeants. Il appelle systèmes homogènes ceux dans lesquels les Etats appartiennent au même type, obéissent à la même conception de la politique, alors que les systèmes hétérogènes sont au contraire les systèmes dans lesquels les Etats sont organisés selon des principes différents et se réclament des valeurs contradictoires[32].

L'homogénéité a naturellement des vertus chez Aron dans la mesure où elle favoriserait la limitation de la violence, car « *tant que les hommes au pouvoir, dans les Etats aux prises, demeurent conscients de leur solidarité, ils s'inclinent à se ménager* »[33]. Elle induirait également la stabilité parce que les systèmes où les régimes sont apparentés seraient prévisibles : « *si les Etats ont tous des régimes analogues, ceux-ci ne peuvent être que traditionnels, hérités du temps, non improvisés. En de tels régimes, les hommes d'Etat obéissent à des règles éprouvées ou à des coutumes : les rivaux ou les alliés savent en gros ce qu'ils peuvent attendre ou craindre* »[34]. Ce raisonnement préfigure incontestablement l'idée de paix démocratique développée par les libéraux à la suite de la pensée d'Emmanuel Kant (Michael Doyle).

L'exemple type de système homogène selon Raymond Aron est le système diplomatique mondial formé après 1945 au sein de l'Organisation des nations unies (ONU). Un point de vue qui peut être légitimement nuancé au plan empirique. S'il est vrai que tous les 193 Etats de l'ONU se sont engagés à respecter les termes de la Charte de San Francisco, et pourraient à ce titre être considérés comme des composantes d'un système homogène, l'on devrait néanmoins reconnaître que chaque Etat ou groupes d'Etats fonctionnent à partir des intérêts, des valeurs ou des idéologies qui leurs sont propres, lesquels peuvent et même s'écartent souvent de la structure officielle de l'ONU. Dans ce cas, il est difficile de parler d'une homogénéité absolue du système international global, mais plutôt envisager avec beaucoup de prudence d'ailleurs, une certaine homogénéité des sous-systèmes existant. A défaut de parler d'homogénéité absolue du système international on parlerait d'homogénéité relative, celle-là qui dépend des circonstances et des domaines sans toutefois être permanente pour couvrir à chaque instant la vie internationale.

Pour Aron enfin, l'application de la notion de « système » aux relations interétatiques doit se faire avec une certaine réserve du fait que le système interétatique est un système sans contrôle central. Il n'y a pas de puissance dominante qui prend des décisions valables impérativement pour tous les acteurs. D'autre part, ce système sans contrôle central met en relation des sous-systèmes indépendants qui sont des acteurs ou les Etats dont chacun a un contrôle central indépendant du contrôle de l'autre. D'où la nécessité, pour analyser un système interétatique, de tenir compte simultanément de l'absence de contrôle central du système interétatique, et des modalités du contrôle dans chacun des acteurs ou dans chacun des sous-systèmes.

Kenneth Waltz, moins précautionneux qu'Aron, pense qu'une théorie de la politique internationale ne peut être qu'holiste, et donc systémique. L'idée de concevoir la politique internationale comme un système ayant une structure définie constitue la différence fondamentale entre le réalisme traditionnel et le néoréalisme. Alors que le réalisme classique est individualiste, le néoréalisme est structurel ou systémique. Waltz définit le système international comme un ensemble d'unités réagissant réciproquement entre elles.

[31] Op, cit, p : 104.
[32] Aron, op, cit, p. 108.
[33] Aron, op, cit, p. 109.
[34] Ibid.

II/ Application de l'analyse systémique

Pour analyser le système politique comme l'a fait Karl Deutsch il faut l'assimiler à un système cybernétique de contrôle par l'erreur car l'apport de cet auteur en science politique est d'abord son approche cybernétique ou transactionnelle qualifiée certes de systématique et même de réductionniste, laquelle privilégie à l'extrême « *le rôle des flux de communication entre l'environnement et le système politique, et prête à ce dernier une vertu d'adaptation automatique…* »[35]

David Easton s'inspire également de la cybernétique pour analyser les systèmes politiques. Il les envisage comme une sorte de boucle continue composée de deux types de flux et d'un système gestionnaire de ces flux. Le premier type de flux est l'arrivée aux portes du système politique, des demandes sociales ou d'exigences et des soutiens, ce qu'il appelle les **« *inputs* ».** Le second type de flux est constitué des réponses données aux différentes demandes formulées par l'environnement du système politique, c'est ce qu'il appelle les **« *outputs* ».** Le système politique résiste donc grâce à sa **« boîte noire »** décisionnelle par laquelle transitent les exigences et d'où partent les réponses à ces exigences. Ainsi raisonner comme David Easton revient à mettre l'accent sur deux aspects : l'importance des relations entre le système et son environnement, et l'importance de la régulation du système par une autorité capable d'apporter une réponse adéquate aux défis provenant de l'environnement. Faire l'analyse d'un système ou analyse systémique c'est : « *étudier l'ensemble des interactions qui se produisent entre le système et son environnement au moyen d'un schéma circulaire de type cybernétique* »[36]. Comprendre et expliquer l'univers politique en se servant de la méthode d'Easton consiste d'abord à tenir compte des trois composantes essentielles du système qu'il définit que sont : une communauté (les membres du système), un régime (les règles du jeu, les normes…) et les autorités (les occupants de rôles d'autorité). Ensuite Easton définit cinq activités que comporte un système : la formulation d'exigences diverses, le choix ou la conversion de ces exigences par la législation ou la coutume, la prise de décisions, l'exécution par des moyens administratifs ou autres, et enfin le soutien du système et les moyens de les renforcer. La fonction du système politique (le fonctionnalisme est un prélude au systémisme) est donc de répondre aux demandes sociales[37], mais également de maintenir un équilibre dynamique entre ses éléments s'il ne veut pas lui-même disparaître.

En mars 2008 au Cameroun, la présidence de la République en prenant des décisions sur la baisse des prix du carburant, la suspension des droits de douanes sur certains produits de premières nécessités et le relèvement des salaires des agents de la fonction publique, prenait là des mesures face aux fortes revendications sociales portant globalement sur le coût élevé de la vie survenues sur l'ensemble du triangle national. Cette analogie est possible dans la mesure où dans le modèle d'Easton, les décisions sont conçues comme les résultats de multiples conflits entre les dirigeants et les intérêts contradictoires[38] ; elles sont la réaction combinée de l'autorité ou des autorités régulatrices face aux pressions émanant de son environnement.

En résumé, les principes de base de la cybernétique qui ont été appliqués à l'analyse systémique sont : i) le rapport d'un système avec son environnement (le système échange des informations avec son environnement qu'il est capable de transformer), ii) le concept de boite noire (il n'est pas toujours nécessaire de pénétrer le système, il suffit de comprendre la façon dont il transforme les imputs en outputs), iii) l'importance des flux de communication (les systèmes et ses composantes captent, transforment et émettent des flux d'information que l'on doit connaître), iv) l'importance de la rétroaction ou feedback (les actions effectuées par le système sont susceptibles de rétroagir sur lui.

L'on dira qu'une organisation quelconque fait système si elle échange des informations avec son environnement, c'est-à-dire, si les différents éléments, acteurs, organes interagissent, communiquent entre eux ; s'il y a une communication effective entre les différents éléments composants l'organisme.

[35] Jacques Lagroye et al., ibidem, p 215.
[36] Merle, op, cit, p 133.
[37] Gilles Massardier : *Politiques et action publiques* », Paris, Armand Colin, 2003, p 29.
[38] Jacques Lagroye et al., op, cit, p 215.

Faute de cette communication et d'une régulation adéquate l'organisme ne peut pas être qualifié de système, ou alors l'on dira qu'il y a défaillance dans le système ou **dysfonctionnement** du système.

La méthode systémique a non seulement permis d'élaborer des lois d'une dynamique sociale mais également elle a permis une évaluation très précise des interactions qui se manifestent entre les variables internes (celles du système politique) et les variables externes (celles de l'environnement). C'est donc un modèle universel qui s'applique tant aux relations politiques internes qu'aux relations internationales où il a de nombreux adeptes.

Les limites de l'analyse systémique tournent autour du fait que l'analyse systémique n'apporte pas la rigueur quantitative des recherches empiriques, mais une rigueur conceptuelle et logique[39]. Elle est ensuite accusée de ne pas être capable de faire comprendre « *tout ce qui apparaît dysfonctionnel dans les transformations de l'ordre institutionnel* »[40].

Enfin elle établit une évidence entre les outputs et les inputs en postulant que toutes les décisions politiques sont des réponses aux besoins venant de l'environnement du système politique. Or le constat, peut-être radical qui est fait par Muller et Surel est que « *les politiques publiques ne servent pas à résoudre les problèmes* »[41] et donc ne sont pas toujours des réponses aux demandes sociales. Les outputs, c'est-à-dire les réponses du système politique, n'ont pas toujours pour objectif de réagir aux soutiens ou aux demandes qui proviennent de l'environnement. Par ailleurs toutes revendications ou tous les problèmes sociaux ne trouvent pas toujours des solutions auprès des pouvoirs publics ; ensuite toutes les décisions publiques ne résolvent pas les problèmes pourtant ciblés et n'atteignent même pas les objectifs fixés ; une décision politique peut répondre à un problème non ciblé par ses objectifs initiaux ou ne pas répondre au problème ciblé ; on peut également dire que certaines décisions politiques sont souvent antérieures aux problèmes qu'elles prétendent résoudre, ou interviennent lorsqu'une question n'est plus dans le débat public. C'est dans ce sens que Marcel Merle pense qu'un modèle « *n'est jamais qu'une hypothèse de travail dont les composantes et les équilibres doivent être testées et en cas de besoin modifiés pour servir le chercheur et non l'asservir* »[42].

[39] Grawitz, op, cit, p 216.
[40] Lagroye et al., op, cit, p 216.
[41] Massardier, op, cit, p 30.
[42] Merle, op, cit p 135.

Chapitre 5
Les méthodes comparatives

Les méthodes comparatives sont proches de la méthode typologique car pratiquer la comparaison c'est également « *confronter et classer ce que l'on étudie dans le but de parvenir à des généralisations* »[43]. Les méthodes comparatives impliqueraient ainsi la constitution des types idéaux[44]. Elles sont considérées par les fondateurs de la sociologie (Comte, Durkheim) comme étant les méthodes par excellence de la scientificité des sciences sociales, lesquelles correspondraient aux phases d'expérimentation dans les sciences physiques et biologiques (DUVERGER, 1959, 310).

I/ Genèse et définition du comparatisme

ARISTOTE a été le premier à utiliser la méthode comparative dans sa classification des régimes politiques, suivi de MONTESQUIEU dans la comparaison qu'il fit des mêmes institutions dans son « *De l'esprit des lois* » avec une différence par rapport au travail d'ARISTOTE car il ne désigne pas seulement le régime préférable, mais dégage également les lois générales structurant les systèmes politiques. TOCQUEVILLE (De la démocratie en Amérique) quant à lui fait « *une analyse encore plus compréhensive des phénomènes étudiés par l'usage de dimensions transversales et par l'élaboration d'une démarche comparative qui soit à la fois temporelle et spatiale* »[45].

EMILE DURKHEIM pour sa part souligne dans « *Les règles de la méthode sociologique* » que la méthode comparative encore appelée expérimentation indirecte, est la voie à emprunter lorsque la production des faits n'est pas à la disposition du chercheur, et qu'il ne peut les rapprocher tels qu'ils se sont spontanément produits. MAX WEBER en accorde une grande importance par la formalisation des catégories générales appelées « *idéaux-types* », à partir desquels il a établi les spécificités des phénomènes et des institutions observées. POWELL et ALMOND quant à eux font de l'étude de la politique comparée une révolution intellectuelle dans « *comparative politics* » (1966).

Selon MENY et SUREL comparer c'est « *chercher tout à la fois des singularités et les points communs de cas plus ou moins nombreux que l'on s'attache ainsi à mieux décrire et parfois mieux expliquer* »[46]. C'est également « *vouloir parvenir à une connaissance fine et une analyse compréhensive des objets d'étude, afin de mieux caractériser les dynamiques et les trajectoires empruntées, ainsi que le formes provisoirement adaptées* »[47].

De toutes ces définitions on retient au moins avec ces auteurs et avant eux avec DUVERGER que la comparaison suppose à la fois l'existence de ressemblances et de différences. On ne compare ainsi pas deux réalités absolument identiques, ni deux réalités entièrement différentes. La comparaison requiert donc une certaine analogie entre les différentes réalités à comparer[48].

Si elles ne disposent pas de procédures techniques particulières, les méthodes comparatives ont cependant été utilisées par toutes les sciences sociales dont la science politique qui s'en sert pour « *produire des notions plus fermes et des analyses mieux informées* »[49]. Comme c'est le cas sur les systèmes politiques contemporains ou les types de scrutins[50]. Les méthodes comparatives sont également employées à tous les stades de la recherche, car elles interviennent à la fois au niveau de l'observation, mais également peuvent proposer des hypothèses et parfois même permettre de les vérifier. Enfin elles peuvent intervenir à tous les niveaux de la recherche : de la description, à l'explication en passant par la classification[51].

II/ Les différents types de comparaisons

[43] Mény et Surel, op, cit, 5.
[44] Grawitz, op, cit, 2001, 419.
[45] Mény et Surel, op, cit, 2004.
[46] Mény et Surel, ibidem, p 5.
[47] Mény et Surel, ibidem, p 5.
[48] Duverger, op, cit, 1959, p312.
[49] Mény et Surel, ibidem, p 5.
[50] Grawitz, op, cit, 2001, 419.
[51] Grawitz, op, cit, 2001, 419.

Nous distinguerons ici deux types de méthodes : d'une part la méthode dite de la confrontation des phénomènes analogues (A) et la méthode dite des prises de vues différentes d'un même phénomène (B).

A. La confrontation des phénomènes analogues

Elle exige d'abord qu'il y ait une analogie de structure, c'est-à-dire d'une part que les faits comparés aient des physionomies générales proches et de l'autre que leur degré de complexité ne soit pas trop élevé. C'est ainsi qu'on peut plus ou moins aisément comparer certaines collectivités territoires décentralisées en France et au Cameroun parce qu'elles ont à peu près une structure dont la physionomie générale est identique. On peut également le faire des parlements communautaires ou des institutions internationales par exemple et dans tous ces exemples nous sommes dans le cadre des comparaisons d'institutions.

Le projet de comparaison doit ensuite présenter une analogie de fonctions. Ainsi on pourrait comparer les fonctions que remplissent les institutions ou pratiques socio-politiques que l'on veut comparer.

La comparaison doit enfin tenir compte d'une analogie de contexte. On ne doit comparer que des phénomènes dont les contextes sont quasi identiques. Le contexte ici peut d'abord être dimensionnel. Dans ce cas on doit tenir compte de la dimension respective des institutions à comparer. Ainsi on ne compare pas des ensembles trop inégaux. Le contexte peut également être culturel. Il faut dans ce cas éviter de comparer des ensembles issus de civilisations différentes ; en plus dans une même civilisation il faut tenir compte du contexte de l'évolution historique de telle ou telle pratique culturelle : une pratique ancestrale peut difficilement être comparée à une pratique culturelle contemporaine. Ainsi la comparaison sera plus valable si les périodes confrontées sont assez proches par contre ; plus elles s'éloigneront plus la comparaison deviendra hasardeuse.

B. Les prises de vues différentes d'un même phénomène

Ici on centre la recherche sur un même phénomène ou un même fait politique. Cette approche permet une étude très approfondie des faits politiques et correspond bien au travail en équipe et aux recherches interdisciplinaires. On peut dans ce sens procéder à la comparaison des différents modes de décision dans une même institution, et dresser ensuite ce que les anthropologues appellent les différents types de gouvernabilité. Il peut en être ainsi dans une organisation internationale comme l'Union Africaine où ce type de comparaison peut chercher les singularités et les points communs entre les modes de décisions au Parlement panafricain, à la Commission de l'Union Africaine et au Conseil de Paix et de Sécurité et arriver à établir une théorie sur la gouvernabilité communautaire. Par ailleurs les prises de vues d'un même phénomène ont été appliquées à plusieurs domaines d'études dont les « *area studies* », la sociologie électorale, les monographies collectives...

Notons que les « *area studies* » constituent une approche d'analyse de relations internationales qui a pour but d'étudier une région présentant une certaine unité politico-sociale, dans le but d'expliquer sa place et son rôle dans la société internationale. Jean-Baptiste DUROSELLE les définit comme « *l'étude scientifique d'une région présentant une certaine unité, dans le but de connaître et d'expliquer sa place exacte (aspect statique) et son rôle (aspect dynamique) dans les relations internationales. Ce résultat ne peut être obtenu que par l'utilisation systémique de toutes les disciplines susceptibles de fournir des explications valables* »[52].

[52] Jean-Baptiste Duroselle, op, cit, 1952, p 694.